Evaluation du plan stratégique de pays du PAM pour le Congo 2019-2024

Résumé des termes de référence

Objectifs

Les évaluations des plans stratégiques de pays (PSP) portent sur la totalité des activités menées par le Programme alimentaire mondial (PAM) pendant une période donnée. Leur objectif est double : 1) collecter des éléments de preuve et des enseignements concernant la performance des décisions stratégiques du PAM à l'échelle du pays, particulièrement en vue d'élaborer le prochain PSP ; et 2) permettre de rendre compte des résultats aux parties prenantes du PAM.

Sujet et orientation de l'évaluation

Le PSP 2019-2024 prévoit une stratégie s'inscrivant dans la continuité du cadre de programmation antérieur (sauf les activités de VIH qui se sont arrêtées), visant les problèmes immédiats et les causes sous-jacentes de la vulnérabilité tout en facilitant le développement des capacités nationales afin d'assurer la durabilité, l'appropriation nationale et un transfert progressif des interventions au gouvernement.

Le PSP visait initialement quatre effets directs stratégiques (EDS) dont deux tournés vers une réponse d'urgence, un vers un soutien à la résilience et un autre vers les problématiques liées aux causes structurelles. Un cinquième effet direct stratégique orienté vers une réponse d'urgence a été rajouté lors de la dernière révision budgétaire.

- **EDS 1 :** Les personnes en situation d'insécurité alimentaire touchées par les chocs ont accès à une alimentation adéquate toute l'année
- **EDS 2 :** Les interventions nationales équitables de protection sociale ciblent efficacement les populations vulnérables, y compris les enfants d'âge scolaire, avec un accès durable à des aliments sûrs et nutritifs
- **EDS 3 :** Les petits exploitants agricoles et les communautés ciblés bénéficient de moyens de subsistance productifs et durables qui soutiennent les chaînes de valeur nutritionnelles
- **EDS 4 :** Les acteurs humanitaires et de développement ainsi que les systèmes nationaux ont accès à l'expertise et aux services du PAM
- **EDS 5 :** Les acteurs nationaux de l'aide humanitaire et du développement ont accès à l'expertise du PAM

Par rapport à la période du PSP antérieur, un plus grand nombre de bénéficiaires ont été visés au cours du PSP actuel, alors que beaucoup moins de financements ont été requis. Au moment de son approbation en février 2019, le plan du PSP basé sur les besoins estimés ciblait 315,100 bénéficiaires, ce qui a augmenté à 814,215 bénéficiaires après la deuxième et dernière révision budgétaire. En décembre 2022, le PSP n'avait atteint que 70 pour cent de financement, soit 137,8 millions USD sur les 197 millions budgétés.

L'évaluation mesurera les contributions apportées par le PAM aux EDS du PSP, en déterminant les relations de cause à effet susceptibles de lier les produits des activités du PAM, le processus de mise en œuvre, le contexte opérationnel et les effets directs constatés, y compris inattendus. L'évaluation jaugera la mesure dans laquelle le PSP s'est inscrit dans la continuité des activités précédentes au cours de cette période, et a su s'adapter à l'évolution significative du contexte, examinant les réorientations stratégiques mises en œuvre et ses conséquences, et visant à tirer les leçons pour les orientations futures.

L'évaluation examinera également à quel point les interventions liées à la crise du COVID-19 ont été appropriées ainsi que l'efficacité d'éventuelles mesures prises pour faire face aux effets du conflit ukrainien. Elle jaugera aussi la mesure dans laquelle ce contexte changeant a eu un effet plus large sur le PSP à plus long terme. Elle visera aussi à analyser l'impact de la crise sécuritaire dans le département du Pool sur l'efficacité de la mise en œuvre du PSP. Parallèlement, l'impact des révisions budgétaires et adaptations programmatiques sera aussi évalué.

L'évaluation sera fondée sur les critères d'évaluation standard du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) et du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, à savoir : la pertinence, l'efficience, l'efficacité, la cohérence, la durabilité, l'interdépendance et la couverture des activités. Elle sera également axée sur le respect des principes humanitaires, de genre, équité et inclusion, de protection et de redevabilité envers les populations affectées.

Parties prenantes de l'évaluation

L'évaluation sollicitera l'avis de nombreuses parties prenantes internes et externes au PAM qui tireront parti de ses résultats. Elle fournira l'occasion de tirer des enseignements aux niveaux national, régional et institutionnel. Le bureau de pays du PAM et ses parties prenantes sont les principaux utilisateurs des constatations et des recommandations de l'évaluation, lesquelles éclaireront la conception du nouveau plan stratégique de pays.

Le rapport d'évaluation sera présenté lors de la session du Conseil d'administration du PAM en novembre de 2024**.**

Principales questions de l'évaluation

L'évaluation répondra aux quatre questions principales suivantes :

QUESTION 1: **Dans quelle mesure la position stratégique, le rôle et la contribution spécifique du PAM au Congo sont-ils basés sur les priorités du pays et les besoins de la population ainsi que sur les avantages comparatifs du PAM?**

L'évaluation mesurera le degré de pertinence du PSP par rapport aux politiques, plans, stratégies et objectifs nationaux, et aux objectifs de développement durable, au cadre général de coopération des Nations Unies et aux besoins des hommes, femmes, filles et garçons les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition. Elle portera également sur l'articulation des partenariats stratégiques fondés sur l'avantage comparatif du PAM, et la cohérence en interne et basée sur une théorie claire du changement. La mesure dans laquelle le PAM a maintenu un positionnement stratégique pertinent à la lumière de l'évolution du contexte, des capacités nationales et des besoins sera également évaluée.

QUESTION 2: **Quelle est l'étendue et la qualité de la contribution spécifique du PAM aux résultats stratégiques du PSP du Congo?**

L'évaluation mesurera combien les activités et produits du PAM ont contribué aux résultats escomptes du PSP et du UNSDCF, et s'il y a eu des résultats inattendus, positifs ou négatifs. Elle examinera la réalisation des objectifs transversaux (principes humanitaires, protection, redevabilité envers les populations affectées, genre, équité et inclusion, environnement, changement climatique et autres considérations pertinentes. En outre, il sera jugé si les réalisations du PSP sont susceptibles d'être durables ; et si le PSP a facilité des liens plus stratégiques entre les activités humanitaires, de développement et de consolidation de la paix.

QUESTION 3 : **Dans quelle mesure le PAM a-t-il utilisé ses ressources de manière efficace pour contribuer à l'obtention des produits escomptés et à la réalisation des effets directs stratégiques définis dans le PSP ?**

L'évaluation visera à examiner la livraison des produits dans les délais prévus ; l'adéquation de la couverture et des méthodes de ciblage des interventions ; la rentabilité de la fourniture d'assistance ; et si d'autres mesures plus rentables ont été envisagées.

QUESTION 4 : **Quels sont les facteurs qui expliquent la performance du PAM et dans quelle mesure il a effectué le virage stratégique attendu du PSP ?**

L'évaluation examinera la mesure dans laquelle le PSP a pu mobiliser des ressources financières adéquates, prévisibles et flexibles, malgré les difficultés du contexte, et disposer de ressources humaines appropriées et de bonnes dynamiques associées pour soutenir l'exécution du PSP. De plus, l'évaluation examinera l'influence de facteurs tels que la mise en place de partenariats et collaborations avec d'autres acteurs, l'utilité des systèmes de suivi et de rapport pour éclairer les décisions de gestion ; et la pertinence au stade de conception des connaissances existantes sur les défis de la faim, les systèmes alimentaires, et les questions de sécurité alimentaire et de nutrition. L'évaluation cherchera à identifier tout autre facteur organisationnel et contextuel influençant la performance du PAM et le changement stratégique attendu par le PSP.

Portée, méthodologie et considérations éthiques

L'unité d'analyse est le PSP, approuvé par le Conseil d'administration du PAM en février 2019, et comprend toute révision ultérieure du budget approuvée.

L'évaluation portera sur l'ensemble des activités menées par le PAM de 2019 à mi-2023. Il sera possible d'examiner l'évolution du programme de pays à l'aune de 4.5 années complètes d'opération.

L'évaluation adoptera une approche mixte en s'appuyant sur des méthodes et sources primaires et secondaires variées, notamment des examens documentaires, des entretiens avec des informateurs clés, des enquêtes et des groupes de discussion. Une triangulation systématique des différentes sources et méthodes sera effectuée afin de valider les constatations et d'éviter tout biais dans le jugement évaluatif.

L'évaluation est conforme aux normes éthiques du PAM et du GNUE. Cela comprend, sans s'y limiter, la garantie d'un consentement éclairé, la protection de la vie privée, le respect de la confidentialité et de l'anonymat des participants, la garantie de la sensibilité aux réalités culturelles, le respect de l'autonomie des participants, la garantie d'un recrutement équitable des participants (notamment des femmes et des groupes socialement exclus) et la garantie que l'évaluation ne cause aucun préjudice aux participants ou à leurs communautés.

Rôles and responsabilités

ÉQUIPE D'ÉVALUATION : L'évaluation sera effectuée par une équipe d'évaluateurs indépendants dotés d'une expertise dans divers domaines pertinents au PSP du Congo, notamment : l'assistance humanitaire ; les transferts monétaires ; la nutrition, le genre et la protection ; les activités de soutien à la résilience, aux petits exploitants agricoles et aux chaines de valeurs ; le renforcement des capacités institutionnelles et protection sociale ; la logistique et la gestion d'approvisionnement.

GESTIONNAIRE DE L'ÉVALUATION DU BUREAU DE L'ÉVALUATION : L'évaluation sera gérée par Mar Guinot Aguado et Christoph Waldmeier, chargés d'évaluation au Bureau de l'évaluation du PAM. Ils seront les interlocuteurs principaux entre l'équipe d'évaluation, représentée par son chef d'équipe, et les homologues du PAM, veillant notamment à ce que les normes de qualité du Bureau de l'évaluation relatives au processus et au contenu soient respectées. Les procédures d'assurance qualité de deuxième niveau seront appliquées par Aurélie Larmoyer, chargée principale d'évaluation. La Directrice adjointe de l'évaluation, Anne-Claire Luzot, approuvera les versions finales de tous les produits de l'évaluation. Aboh Anyangwe, analyste au Bureau de l'évaluation du PAM, soutiendra la recherche et l'analyse des données tout au long du processus.

Un **groupe de référence interne**, composé de parties prenantes du PAM sélectionnées au sein du bureau de pays, du bureau régional et du Siège, sera consulté tout au long du processus d'évaluation pour examiner et commenter les produits de l'évaluation.

PARTIES PRENANTES : Les parties prenantes du PAM aux niveaux national, régional et du Siège doivent participer tout au long du processus d'évaluation afin de garantir un degré élevé d'utilité et de transparence. Les parties prenantes externes, telles que les bénéficiaires, le gouvernement, les donateurs, les partenaires de mise en œuvre et d'autres institutions des Nations Unies, seront consultées pendant le processus d'évaluation.

Communication

Les constatations préliminaires seront partagées avec les parties prenantes du PAM au niveau du bureau de pays, du bureau régional et du Siège à l'occasion d'une réunion de bilan organisée à l'issue de l'étape de la collecte de données. Une réunion de bilan plus approfondie sera organisée en juillet 2023 pour éclairer le processus de conception du nouveau plan stratégique de pays. Un atelier d'apprentissage national sera organisé en novembre 2023 pour garantir un processus d'évaluation transparent et promouvoir l'appropriation des constatations et des recommandations préliminaires par les parties prenantes nationales.

Les constatations de l'évaluation seront activement diffusées et le rapport d'évaluation final sera mis à la disposition du public sur le site Internet du PAM.

Chronologie et étapes importantes

Phase de démarrage : février-mai 2023
Collecte de données : juin-juillet 2023
Bilan de sortie : juillet 2023
Rapports : aout 2023-février 2024
Atelier d'apprentissage : novembre 2023
Conseil d'administration : novembre 2024